



Retracting pour achat salon après 1 jour?

Par **sorayaso**, le 12/04/2011 à 20:17

Bonjour,
je viens d'aller cher un vendeur de salon et je lui ai laisser un acompte de 30% mais en rentrant j'ai fais des recherche et je me suis aperçu que c'était une societe pas sérieuse avec beaucoup de souci de qualité par conséquent demain je voulais aller me retracter et recuperer mon chèque.
est ce possible?
puis je faire une opposition au chèque et faire une lettre avec AR?
merci

Par **mimi493**, le 12/04/2011 à 21:37

Il n'y a pas de droit de rétractation pour un achat en salon. Vous avez versé un acompte, la commande est ferme et vous ne pouvez vous dédire.
Faire opposition au chèque serait un délit